

CHAMARANDE
Essonne

Sources : DDT 91, Conseil départemental 91, Ministère de la Culture, GRTGaz, RTE
Fond cartographique © IGN BD PARCELLAIRE * 2015

DOCUMENT APPROUVE

Servitudes d'utilité publique

Echelle : 1/5000e

2021

Architectes-Urbanistes :
Agence Rivière-Letellier
52 rue Saint Georges
75009 Paris
Tel : 01.42.45.38.62
email : rivlet@wanadoo.fr



-  Servitude de passage dans le lit ou sur les berges des cours d'eau non domaniaux (A4)
-  Ensemble inscrit au titre des monuments historiques : partie du parc du domaine de Chamarande (AC1)
-  Bâtiment inscrit ou classé au titre des monuments historiques (AC1)
-  Périmètre de protection de 500 mètres aux abords des monuments historiques (AC1)
-  Site classé (AC2)
-  Site inscrit (AC1)
-  Servitudes relatives à la maîtrise des risques autour des canalisations de transports de gaz ou assimilés et servitudes de passage relatives à leur construction et à leur exploitation (I3)
-  Servitude au voisinage d'une ligne électrique aérienne ou souterraine (I4)
-  Servitudes attachées à l'alignement des voies publiques nationales, départementales ou communales : CD 146, rue du couvent, rue de la victoire (EL7)
-  Servitude de protection du centre radioélectrique de Boissy-sous-Saint-Yon contre les perturbations électromagnétiques (PT1) :
-  Zone de protection : 3000 mètres
-  Zone de garde : 1000 mètres
-  Servitude de protection contre les obstacles du centre radioélectrique d'émission et de réception de de Boissy-sous-Saint-Yon (PT2) : faisceau hertzien Paris -Bourges
-  Servitudes relatives aux réseaux de communication (PT3) : câbles n° 194 Arpajon - Clermont-Ferrand et câble n°390 Paris - Brétigny-sur-Orge, Etampes - Dourdan
-  Servitudes relatives aux voies ferrées : (T1) :
-  Ligne Paris Austerlitz - Bordeaux Saint-Jean

